

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 82 (1990)
Heft: 2

Artikel: Quand nous serons syndicalistes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386356>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quand nous serons syndicalistes

Digne de figurer dans le *Guinness Book*, c'est le trajet le plus cher du monde: Vevey-Lausanne pour 500 000 francs. Ne cherchez pas le recordman aux CFF, ni parmi les taxis de l'est vaudois: c'est le président du tribunal de district de Vevey. Il a fixé la somme d'un demi-million comme dépôt de garantie dans un procès fait par l'association CANES, un groupe d'actionnaires de Nestlé, à cette puissante compagnie. Encore ne s'agissait-il que de mesures provisionnelles, le fond de l'affaire devant être porté devant le Tribunal fédéral. Mais, justement, pour y plaider sa cause avec quelque utilité, CANES doit pouvoir bénéficier des mesures provisionnelles que le juge veveysan a liées au versement d'une garantie exorbitante par rapport aux moyens de l'association. CANES livre donc, depuis l'été dernier, une éprouvante bagarre de procédure pour faire baisser le prix du billet Vevey-Lausanne. On va voir qu'il ne s'agit pas uniquement de gros sous. Le litige entre CANES et Nestlé est plein de significations.

Par ses acteurs, d'abord, et ses spectateurs les plus intéressés. D'un côté, dans le rôle de David naturellement, une poignée d'actionnaires entendant exercer à ce titre toutes leurs responsabilités d'hommes et de citoyens, afin que "leur" entreprise assume toutes ses responsabilités sociales. En face, Nestlé, géant mondial de l'industrie alimentaire, n'est pas seulement la plus grande société suisse, mais aussi la plus lourdement chargée de symboles et la plus exposée à l'attention de l'opinion publique internationale. Derrière elle, suivant l'affaire de très près, l'ensemble des grandes entreprises du pays. Derrière CANES, se profilant de plus en plus nettement, des modèles et des exemples qui pourraient avoir beaucoup d'impact, dans le proche avenir, chez les *zinzins*, les investisseurs institutionnels.

L'enjeu du conflit - les droits des actionnaires dans la société anonyme - peut paraître, au lecteur pressé, étrangement éloigné des préoccupations

pations qui nourrissent habituellement le sommaire de la *Revue syndicale suisse*. Que les petits porteurs, après tout, se fassent museler par les gros, voire comme eux, dans les assemblées générales d'actionnaires, ou que d'honorables capitalistes soient frustrés d'une occasion d'épaissir encore leur portefeuille, cela ne doit certes pas faire sangloter les salariés. Cela doit-il pour autant leur procurer cette espèce de satisfaction que peuvent éprouver, du bord de l'aquarium, les spectateurs d'un fratricide combat de poissons carnivores? Il nous semble que cette attitude serait une triple erreur.

D'abord parce que les salariés, collectivement, sont et seront probablement toujours davantage des capitalistes, lisez: des actionnaires de grosses entreprises, par le truchement de leurs caisses de pensions. Une chose est d'instaurer l'égalité réelle, non pas formelle seulement (voir *RSS* n° 1/1990), au sein de cette variété de *zinzins* qui placent en actions une partie de leur fortune. Autre chose est de savoir si les actionnaires ont encore quelque chose à dire au sein des sociétés où ils placent de l'argent.

Ensuite parce que seul le respect des droits des actionnaires leur laisse les moyens d'exercer un "actionnariat responsable", selon une formule chère aux animateurs de CANES, c'est-à-dire de veiller au développement de l'entreprise dans toutes ses dimensions économiques et sociales. Ni les travailleurs ni les syndicats n'ont à gagner à l'irresponsabilité des détenteurs du capital, on veut dire: à la pure et passive limitation de leur intérêt au court terme financier.

Enfin parce que le conflit de CANES et de Nestlé s'inscrit dans un formidable et double arrière-plan. D'une part, la longue et difficile révision du droit suisse de la société anonyme, actuellement en navette entre les Chambres: on touche là au cœur du système, au cœur de la lutte que mènent les plus puissants groupes d'intérêts de ce pays pour infléchir ou décolorer la loi selon leurs vœux. D'autre part la délicate et décisive échéance européenne: croit-on vraiment que dans un marché unique pratiquement porté aux dimensions du continent, et polarisé par une Communauté d'Etats aux politiques fortement intégrées, la vie de nos entreprises pourra comme avant n'avoir d'autres règles que celles formulées au Palais fédéral parce qu'elles conviennent à la Paradeplatz?